

**DECISION****DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE DANS LE CADRE DE LA GESTION ET DU  
FONCTIONNEMENT  
DE LA PLACE DES METIERS / CITE DES METIERS DE SEINE-ET-MARNE****Le Président de la CCI Seine-et-Marne**

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

**DECIDE**

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

Dans le cadre de la gestion et du fonctionnement de la Place des Métiers, de donner délégation de signature dans la limite de leurs attributions aux personnes mentionnées ci-après :

**Madame Patricia DORIGO**, Directeur Place des Métiers / Cité des Métiers de Seine-et-Marne

- les documents et pièces nécessaires à l'application des conventions conclues avec les partenaires de la Place des Métiers,
- les documents et pièces nécessaires à l'application des règles de fonctionnement de la Place des Métiers (Comité de programmation, Assemblée Générale des partenaires)
- les courriers d'administration courante et les courriers consécutifs à la bonne exécution d'une décision, d'une convention ou d'un contrat préalablement signé par le Président ou son délégataire,
- les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique de la place des métiers ainsi que les pièces nécessaires à l'exécution des actions prévues.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

La sous-délégation n'est pas autorisée.

La présente délégation annule et remplace les délégations antérieurement consenties.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 21 novembre 2016.

Le Président,

Jean-Robert JACQUEMARD